

Séance publique du 12 juillet 2004

Délibération n° 2004-2058

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Projet européen Equal : articuler les temps pour développer les compétences - Participation financière**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Concilier temps de travail, temps familiaux et temps sociaux est devenu un enjeu majeur en termes de qualité de la vie, d'égalité, de développement économique et durable.

Le projet européen Equal : articuler les temps pour développer les compétences, piloté par l'Agefos-PME (organisme gestionnaire du fonds de formation des PME) a pour objectif d'expérimenter et de développer avec et dans les entreprises une méthode de conduite de projets territoriaux, susceptibles de favoriser une meilleure articulation des temps pour les salariés et les entreprises. Il doit aussi contribuer selon les recommandations européennes à l'égalité entre les hommes et les femmes sur le plan professionnel, en facilitant l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle des femmes grâce notamment, à une prise en compte des contraintes liées à la gestion des temps.

C'est un projet novateur en France car il part de l'entreprise pour traiter de la question des temps de travail, hors travail et dans la ville.

Quatre territoires aux problématiques très diverses ont été choisis pour mener à bien cette expérience dans la région Rhône-Alpes : Annemasse, Saint Bonnet le Château, le Grésivaudan et le quartier de Gerland, 7° arrondissement de Lyon. Douze entreprises participent d'ores et déjà au projet dans ce quartier. Une expérience positive pour ces entreprises pourrait avoir un effet d'entraînement auprès des autres entreprises du quartier ou d'autres communes (telles celles du plateau nord de la Communauté urbaine). Le projet européen Equal s'achève à la fin de 2004 mais pourra être repris et continué à Gerland dans le cadre des missions de l'Espace des temps de la Communauté urbaine, partenaire du projet dès son origine.

Le but est qu'entreprises, salariés et territoires sortent gagnants de cette expérience. La méthode privilégie une triple approche : attractivité du territoire-compétitivité de l'entreprise-qualité de vie des salariés.

Ce projet repose sur un large partenariat : l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) et son antenne régionale Aravis, la chambre des ingénieurs conseils de France (CICF), la direction régionale aux droits des femmes, le Centre d'information féminin (CIF), le Centre d'études des réseaux, transports et de l'urbanisme (Certu), la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, la confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), les syndicats de salariés, la région Rhône-Alpes, la Communauté urbaine, la ville de Lyon et la mairie du 7° arrondissement.

Les deux premières années du projet ont été consacrées :

- dans le champ de l'entreprise, à la mise en place de formations visant à outiller l'entreprise dans le management de la question des temps. Dans le contexte de la démarche articulation des temps et égalité entre hommes et femmes, près de 150 contrats de travail féminins ont été signés,

- dans le champ de l'interentreprises, à l'identification de besoins et à la création de services aux salariés. A ce titre, un questionnaire a été réalisé auprès des salariés des entreprises engagées dans le processus : près de 600 réponses ont été récoltées sur le territoire de Gerland et ont permis d'avoir une photographie des pratiques et des attentes des salariés.

En 2003, des actions ont ainsi été élaborées et concrétisées ; l'année 2004 continuera à les mettre en œuvre.

Le projet développé à Gerland prévoit ainsi quatre axes de travail à approfondir :

- communiquer et informer par la création d'un site d'informations regroupant l'ensemble des services (publics ou privés) offerts sur les territoires aux salariés du 7^e arrondissement, comme aux habitants,
- structurer une offre de services aux salariés. Quelques services ont été mis en place en 2003 sous diverses formes : un club de gymnastique interentreprises s'est créé et est géré par une association officielle. Des services tels que pressing, soins esthétiques, livraisons diverses, portage de repas ont été initiés et gérés par quelques bénévoles salariés. Il s'agit, au cours de l'année 2004, de les pérenniser et de les structurer, voire d'en développer de nouveaux : ex : service de restauration interentreprises,
- analyser les besoins en matière de garde d'enfants en trouvant des réponses adaptées : la mise en place d'une crèche interentreprises est à l'étude, en s'appuyant sur les nouvelles dispositions fiscales pouvant encourager de tels dispositifs ; le développement du péri et extra-scolaires est souhaité,
- organiser des actions de formation collective en partenariat avec le CIF sur les thèmes suivants :
 - . mieux articuler les temps dans l'entreprise,
 - . les obligations légales de l'entreprise en matière d'égalité hommes-femmes,
 - . les prestations sur les modes de garde,
 - . l'entretien annuel professionnel avec les salariés incluant le thème de l'articulation des temps.

En 2004, les participations financières prévues se répartissent comme suit :

- CG38	26 500 €,
- Communauté urbaine	20 000 €,
- ville de Lyon	10 000 €,
- fonds structurel européen Equal	166 418 €,
- Région	174 593 €,
- Agefos	43 455 €,
- Anact	1 500 €,
- Etat (DDTEFP)	30 833 €,
- Communautés communes Annemasse	5 000 €,

soit un total prévisionnel de 478 299 € TTC.

Par conséquent, afin de soutenir cette démarche innovante sur le territoire de Gerland, il est proposé d'autoriser le versement d'une subvention de 20 000 € à l'Agefos-PME qui pilote cette opération ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise le versement d'une subvention de 20 000 € à l'Agefos-PME pour le projet : articuler les temps pour développer les compétences.

2° - Les crédits sont inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2004 - centre de gestion 120 400 - fonction 020 - ligne de gestion 018 681 - compte 657 480.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,